

PROCEDURE A SUIVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « pack entreprise ».
2. L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement).
3. Dès validation de la fiche d'engagement, l'entreprise saisit sur le site de son OPCO le contrat.
4. Le contrat d'apprentissage est généré pour envoi au CFAA par mail, visa et élaboration de la convention de formation par le CFAA : cfa-acad@ac-toulouse.fr copie ut.32-65@ac-toulouse.fr
5. Le CFAA renvoie l'ensemble des pièces (CERFA + convention de formation) au contact entreprise figurant sur le CERFA, qui les dépose sur son espace OPCO.
6. L'OPCO rend sa décision. Si nécessaire, il reviendra vers l'entreprise pour complément d'information.

Rappel : l'employeur est responsable de :

- L'établissement de la **Déclaration Unique d'Embauche** (D.U.E) auprès de l'URSSAF 48 heures avant l'entrée de l'apprenti en entreprise.
- L'organisation de la **visite médicale d'embauche en début de contrat (2 mois maximum)**
- La désignation obligatoire d'un maître d'apprentissage.

DANS LE CAS OU L'ENTREPRISE SE TROUVE DANS L'IMPOSSIBILITE DE SAISIR LE CONTRAT SUR LA PLATEFORME OPCO :

Elle complète le CERFA interactif ci-joint et le renvoie à : cfa-acad@ac-toulouse.fr copie ut.32-65@ac-toulouse.fr

En cas de difficulté autre dans la saisie du contrat la coordonnatrice se tient prête à vous accompagner Mme Hamille Stéphanie : stephanie.hamille@ac-toulouse.fr



Pour trouver l'OPCO dont vous dépendez se rendre sur le site : www.trouver-mon-opco.fr en vous munissant de votre N° de SIRET ou code NAF.

COÛT DE LA FORMATION :

- Entreprise du secteur privé : pas de reste à charge
- Entreprise du secteur public : nous consulter : stephanie.hamille@ac-toulouse.fr

REMUNERATION DE L'APPRENTI :

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
2 ^{ème} année	51%	61%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

La rémunération des apprentis en Licence Professionnelle correspond à une deuxième année de contrat.

Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 (JO du 31.3.20), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

INFORMATIONS UTILES POUR RENSEIGNER LE CONTRAT

CFA d'entreprise : ☐ oui ☒ non Dénomination du CFA responsable : CFA de l'Académie de Toulouse (IUT de TARBES 65) N° UAI de l'établissement : 0312912X N° SIRET du CFA : 183 109 073 00035 Adresse : 75 rue Saint-Roch Complément : CS 87703 Code postal : 31007 Commune : TOULOUSE Cedex 4	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 62 Intitulé précis LP Systèmes Thermiques Efficacité Energétique Energies Renouvelables Code du diplôme : 25022767 Fiche RNCP : 30121 Organisation de la formation en CFA : Date de début du cycle de formation : 05/09/2022 Date prévue de fin des épreuves ou examens : 01/09/2023 Durée de la formation : 450 heures
---	---

FICHE D'ENGAGEMENT 2022 / 2023
LP SYSTEMES THERMIQUES EFFICACITE ENERGETIQUE
ENERGIES RENOUVELABLES
CONTRAT D'APPRENTISSAGE



ⓘ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires avant mise en place du contrat et retourné à : Courriel : gael.farigoules@iut-tarbes.fr Copie à : formation.continue@iut-tarbes.fr IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE

1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :
E-mail : Tél. (portable) :

2. L'ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
CP : VILLE :
Activité de l'entreprise :
SIRET: Code NAF: Effectif du site :
Code IDCC **obligatoire** :
OPCO (Opérateur de Compétences) :
Nom du Responsable des Ressources Humaines :
E-mail : Tél. :
Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat :
E-mail : Tél. :

3. LE CONTRAT

Type de contrat : ☐ CDD ☐ CDI Dates du contrat : Du au
Nom du **maître d'apprentissage** : Poste occupé :
E-mail : Tél. :
Missions confiées à l'apprenti (*Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée*) :

4. LA FORMATION

Etablissement de formation responsable : **CFA de l'Académie de Toulouse** (IUT de TARBES 65)
N° UAI de l'établissement : **0312912X** Code du diplôme : **25022767** N° Fiche RNCP : **30121**
Dates de la formation : **Du 05/09/2022 au 01/09/2023** Durée de la formation : **450 heures**

5. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Gaël FARIGOULES	gael.farigoules@iut-tarbes.fr	Tél. : 05 62 44 42 67
Secrétariat pédagogique : Isabelle BRUMEAU	licence.steeer@iut-tarbes.fr	Tél. : 05 62 44 42 67
Service Formation Continue et Alternance	formation.continue@iut-tarbes.fr	Tél. : 05 62 44 64 54

A le

Signature et Cachet de l'entreprise :

Signature du Responsable de la formation IUT :

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	29-août-22	au	2-sept.-22			<i>Début du contrat 29-août</i>
36	5-sept.-22	au	9-sept.-22			<i>Rentrée Universitaire 5-sept</i>
37	12-sept.-22	au	16-sept.-22			
38	19-sept.-22	au	23-sept.-22			
39	26-sept.-22	au	30-sept.-22			
40	3-oct.-22	au	7-oct.-22			
41	10-oct.-22	au	14-oct.-22			
42	17-oct.-22	au	21-oct.-22			
43	24-oct.-22	au	28-oct.-22			
44	31-oct.-22	au	4-nov.-22			
45	7-nov.-22	au	11-nov.-22			
46	14-nov.-22	au	18-nov.-22			
47	21-nov.-22	au	25-nov.-22			
48	28-nov.-22	au	2-déc.-22			
49	5-déc.-22	au	9-déc.-22			
50	12-déc.-22	au	16-déc.-22			
51	19-déc.-22	au	23-déc.-22			
52	26-déc.-22	au	30-déc.-22			
1	2-janv.-23	au	6-janv.-23			
2	9-janv.-23	au	13-janv.-23			
3	16-janv.-23	au	20-janv.-23			
4	23-janv.-23	au	27-janv.-23			
5	30-janv.-23	au	3-févr.-23			
6	6-févr.-23	au	10-févr.-23			
7	13-févr.-23	au	17-févr.-23			
8	20-févr.-23	au	24-févr.-23			
9	27-févr.-23	au	3-mars-23			
10	6-mars-23	au	10-mars-23			
11	13-mars-23	au	17-mars-23			
12	20-mars-23	au	24-mars-23			
13	27-mars-23	au	31-mars-23			
14	3-avr.-23	au	7-avr.-23			
15	10-avr.-23	au	14-avr.-23			
16	17-avr.-23	au	21-avr.-23			
17	24-avr.-23	au	28-avr.-23			
18	1-mai-23	au	5-mai-23			
19	8-mai-23	au	12-mai-23			
20	15-mai-23	au	19-mai-23			
21	22-mai-23	au	26-mai-23			
22	29-mai-23	au	2-juin-23			
23	5-juin-23	au	9-juin-23			
24	12-juin-23	au	16-juin-23			
25	19-juin-23	au	23-juin-23			
26	26-juin-23	au	30-juin-23			
27	3-juil.-23	au	7-juil.-23			
28	10-juil.-23	au	14-juil.-23			
29	17-juil.-23	au	21-juil.-23			
30	24-juil.-23	au	28-juil.-23			
31	31-juil.-23	au	4-août-23			
32	7-août-23	au	11-août-23			
33	14-août-23	au	18-août-23			
34	21-août-23	au	25-août-23			
35	28-août-23	au	1-sept.-23			<i>Soutenance 01-sept</i>

Licence Professionnelle STEER

Mention Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique Parcours Systèmes Thermiques Efficacité Énergétique et Énergies Renouvelables

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Permettre une insertion professionnelle dans les filières d'activités économiques concernant les systèmes thermiques des énergies renouvelables (solaire, bioénergies, cogénération) et l'efficacité énergétique des bâtiments sur les postes de chargé d'étude, gestionnaire de projets, chargé d'affaires, économe de flux, conseiller énergie.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 30121- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30121>)

Compétences visées :

- Conception et réalisation de schémas de principe : permettre l'optimisation de l'enveloppe du bâtiment en présentant en 3D des solutions innovantes/ dynamiques et calculant les options choisies afin d'atteindre une sobriété dans les consommations énergétiques. (Maîtrise)
- Elaboration de solutions Energies renouvelables : adapter et optimiser des générateurs énergies renouvelables à partir des besoins du bâtiment et des systèmes du génie climatique (hydraulique, aéraulique, régulation ...). (Maîtrise)
- Evaluation et suivi des consommations : savoir, compte tenu des nouvelles réglementations, mesurer, analyser, exploiter l'ensemble des consommations énergétiques d'un bâtiment et proposer des solutions technico – financières adaptées et fiables. (Application)

Lieu de formation

- Département GCCD - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation

- De Septembre à Juin
- 450 h de formation théorique + 150 h de projet tutoré (sauf pour les alternants qui l'effectuent en entreprise) + 12 à 16 semaines de stage en entreprise (sauf pour les alternants).
- Formation en continu ou en alternance
- Ce diplôme est accessible en VAE.

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Gaël FARIGOULES

Email : gael.farigoules@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
SEMESTRE 5	30	210
UE1 : Maitrise de l'énergie	8	70
Energie et Thermique	4	30
Maitrise de l'énergie - ACV	4	40
UE2 : Analyse Conception et Suivi des enveloppes performantes	12	140
Conception RT Performance Confort	2	24
Modes constructifs - Matériaux	2	22
Formation par Projets (Logt/Tertiaire/Indus - Reno/Neuf)	6	70
Méthodologie - Métiers	2	24
UE3 : PROJET TUTORE	10	150
SEMESTRE 6	30	240
UE1 : Analyse, Conception et Suivi des systèmes énergétiques efficaces	7	110
Systèmes CVC ENR	4	44
Systèmes Biomasse	3	66
UE2 : Outils de communication et de gestion	8	130
Outils Logiciels Pro Informatique	4	34
Gestion Projet	2	22
Communication Pro - Langue Vivante	2	60
Instrumentation	0	14
UE3 : STAGE PROFESSIONNEL	15	16 semaines